

20220201

N° 2022/02/01



DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 février 2022, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents :

Mesdames : ANGELI Laurette, MACHECOURT Valérie, GIBERGUES Lætitia ;
Messieurs : BURDIN Jean, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, POVREAU Joël,
VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, PALLIER Ghislain, AARAB Lméké, CRUVEILLER
Fabien, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian,
FOUGAIROLLE Michel, ZUCCONI Jean-Pierre

Membres absents excusés :

Mesdames : DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise, DURAND Martine ;
Messieurs : CANARD Bruno LAFOUX Jean, PASQUIER Sébastien, VIGNE Alexandre,
REILHAN Patrick, WELLER Marc, JAHANT Guy

Membres absents :

Messieurs : BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, ROUDIL Joël

Membres remplacés :

Monsieur : POVREAU Joël remplace Madame DESSERME Sabrina

Procuration :

Madame JUTTEAU Françoise donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas,
Monsieur : LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre

Membres ayant participé au vote : 20

Date de convocation : 03/02/2022

Date d'affichage : 03/02/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 17 février, à 19 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président expose à l'assemblée délibérante l'article 3212-1 du code des collectivités territoriales relatif au débat sur les orientations générales du budget à proposer à l'assemblée dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

La réunion de ce jour est une discussion sur la base d'informations, les plus complètes possibles à propos des enveloppes et des limites du futur Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, prend acte que le Débat d'orientations Budgétaires a bien eu lieu.

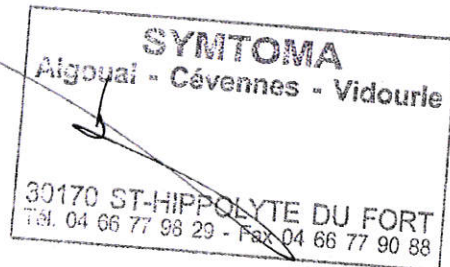
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 18 février 2022

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22/02/2022 et de la publication le 22/02/2022

Le Président,



Pierre COMPAN

